Image not found or type unknown

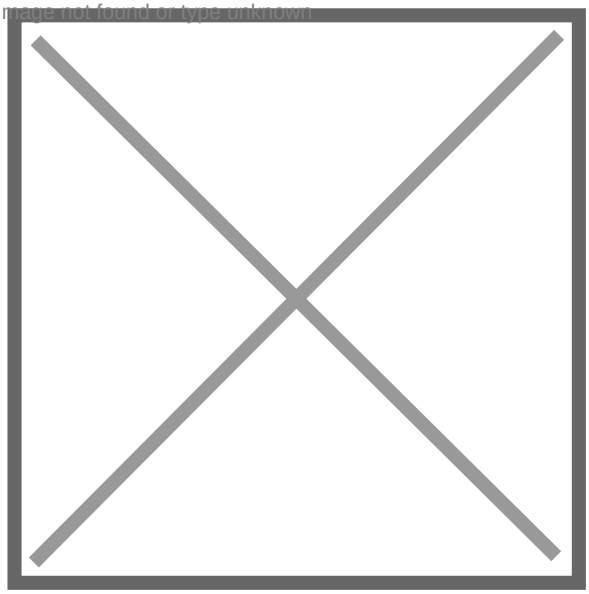

# Maltraitance sexuelle intra familiale

Par **vanzan**, le **08/02/2017** à **13:38**

Bonjour

Une nièce par alliance vient de m'annoncer avoir subi une maltraitance sexuelle incestueuse à l'âge de 6 ans par son cousin de 19 ans.
Elle a actuellement 19 ans.
Je lui ai conseillé de porter plainte dès qu'elle se sentira prête. Cela s'est produit il y a plus de 10 ans.
Sera-t-il puni par la loi ? quelle est la loi dans ce cas?
Merci de me préciser et me conseiller

Laurence

Par **morobar**, le **08/02/2017** à **15:21**

Bonjour,
[citation]Elle a actuellement 19 ans[/citation]
La prescription est de 10 ans à compter de la majorité (donc jusqu'à 28 ans).
Le reste est un problème d'appréciation par la justice.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés